

Paris, le 23 mai 2022

Nouveau Gouvernement : l'APAJH demande au Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et à l'ensemble du gouvernement de sortir durablement des effets d'annonce et de penser globalement la politique du Handicap

Quelques jours après la nomination d'Elisabeth BORNE, Première ministre du second mandat d'Emmanuel MACRON, la Fédération APAJH rappelle les enjeux qui attendent l'ensemble du gouvernement et plus précisément le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. C'est dès maintenant que le ministre doit adresser des messages clairs et ambitieux pour les ressources, l'accessibilité tout handicap, la construction d'une société réellement inclusive, l'accompagnement des proches aidants, ou encore une véritable prise en considération du rôle fondamental des professionnels du médico-social.

Tout reste à faire dans ce second mandat qui ne fait que débuter, et même si ce premier Gouvernement pourrait connaître des modifications en fonction des résultats des élections législatives qui se tiendront dans moins de 4 semaines, l'APAJH appelle à des engagements forts dès aujourd'hui pour le handicap.

C'est ce qui paraît avoir été réalisé d'ores et déjà par le ministre, lors de la passation de pouvoir. Dans sa première prise de parole, il dit saluer « *l'esprit de dépassement* » et que l'enjeu est de « *fédérer, de rassembler, de réparer un certain nombre de fractures françaises* », et a annoncé vouloir être « *le ministre des plus fragiles* ».

Dont acte ! Nombre de fractures sont à réparer rapidement et ne sauraient souffrir de paroles qui n'engagent pas, simples effets d'annonces lors d'un rendez-vous politique et de communication, sans conséquences par la suite.

Un ministère de plein exercice, une opportunité à saisir !

La création d'un ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de plein exercice, est un signal fort et une opportunité de réduire lesdites fractures en levant les blocages et incompréhensions comme cela fut le cas pour le refus de déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapée (AAH). La question des ressources et du pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap est majeure, et elle fait écho à ce qui fut la première préoccupation des Français lors de l'élection présidentielle.

Le périmètre étendu du ministère est aussi une opportunité de se saisir de chantiers essentiels. La 5^e branche Autonomie doit être une priorité et doit être construite quel que soit l'âge de la personne, au-delà d'une "Loi Grand âge" pour qu'enfin les personnes en situation de handicap et les personnes qui avancent en âge aient les mêmes droits, quel que soit le territoire où ils se trouvent, dans le respect de leurs choix de vie, et dans leur conquête, leur maintien ou leur perte d'autonomie.

L'opportunité réside aussi dans une compréhension plus large du médico-social et des professionnels qui accompagnent au quotidien les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, ainsi que leurs familles, les proches aidants.

La Fédération APAJH avec l'ensemble des fédérations d'employeurs restent engagées plus que jamais pour une juste reconnaissance de tous les professionnels du secteur social et médico-social. Les arbitrages de revalorisations salariales des dernières semaines ignorent l'exigence d'un accompagnement pluridisciplinaire pour garantir un accompagnement mettant au cœur le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Cette revalorisation pour tous doit être couplée d'une stratégie pour l'attractivité des métiers en lien avec les parties prenantes.

Cependant, le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ne doit pas empêcher une stratégie globale gouvernementale du Handicap : c'est l'ensemble du Gouvernement qui doit être mobilisé sur l'enjeu d'une société inclusive, en anticipant les besoins des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des décisions prises et sur la totalité des territoires.

Le Réflexe Handicap, la vision transverse et pragmatique de l'APAJH

Depuis 60 ans, l'APAJH, mouvement citoyen se mobilise pour insuffler le Réflexe Handicap, à tous les échelons politiques et administratifs en France.

Le respect de la laïcité, rendre l'école inclusive, garantir un accès au logement et aux soins pour tous, permettre une meilleure insertion professionnelle ou encore développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, l'accès à la culture, à la citoyenneté (...): 13 engagements pour à la fois exprimer à nouveau que l'accompagnement du handicap doit être permis dans tous les domaines et à tous les âges de la vie.

C'est pourquoi, après avoir interpellé les candidats républicains à l'élection présidentielle, l'APAJH a également appelé les futurs députés à se mobiliser. Aux côtés du Ministre, du Gouvernement, les futurs élus de la Nation devront anticiper les besoins et attentes des personnes en situation de handicap dans chaque décision, chaque projet de loi, pour des parcours de vie sans rupture, et choisi par les personnes en situation de handicap.

Retrouvez les 13 engagements APAJH Réflexe Handicap :

https://www.apajh.org/uploads/2022/05/Feuillet-Legislatives_V2.pdf

Cette démarche n'est pas une campagne circonscrite à un ou plusieurs scrutins, c'est une véritable dynamique lancée par l'APAJH, qu'elle souhaite suivie pour un profond changement sociétal. Toute son expertise acquise lors des 60 dernières années sera évidemment mise à disposition de chaque Ministre qui en exprimerait le souhait.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr